

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°6-2025 mai (2025) | 1 €

ARS DE NANTES

16 SEPTEMBRE

10H30

DES BRAS, DES LITS !

**PAS TOUCHE
À LA SÉCU !**

USAGERS, SOIGNANTS

TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS !



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
CGT-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442
Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali Lardeux
- 4 Mobilisations des agents des crèches
- 5 Des nouvelles de nos UL
- 6/7/8 Pain Paix Liberté
- 9 Vincent Lanche représentant à la CPAM/ Billet d'humeur
- 10/11 Mobilisation dans la santé
- 12 Quelques Chiffres
- 13 Soutien à l'Université d'Angers
- 14/15 80 ans de la sécu

Ce mardi 24 juin 2025 s'achève le « conclave ».

FO a bien eu raison d'en sortir, entraînant derrière elle la CGT. Les organisations syndicales qui ont poursuivi la « négociation » se sont tout simplement assises sur le mandat d'abrogation de la réforme des retraites ! Et cela a permis pendant des semaines de distiller dans les médias l'exigence de travailler à de « nécessaires

économies » pour garder « l'équilibre » (celui voulu par le patronat et le gouvernement). Aucun des protagonistes n'a plus de « tabou » sur la question de la « capitalisation » et de la « retraite par points ». Le Conseil d'Orientation des Retraites a, en parallèle, rendu un rapport préconisant dorénavant la retraite à 66,5 ans...

Si le patronat (MEDEF, CPME) et les « partenaires sociaux » (CFDT – CFTC -CGC), soucieux de la « stabilité » du gouvernement, ne peuvent se permettre de signer un accord sur le dossier des retraites aujourd'hui, leurs objectifs pour la suite sont clairs.

FO ne sera pas la courroie de transmission de la politique du gouvernement !

Libre et indépendante, FO 49 continuera de s'opposer à « l'union sacrée » et aux « nécessaires économies » au nom de l'« effort de guerre ».

Comment accepter que les 40 milliards d'euros réclamés par Ursula Von der Leyen à la France soient financés par la casse de notre Sécu, de nos retraites, du coût du travail donc de nos salaires, de nos conditions de travail, de nos services publics, nos conquêtes sociales ?

Les pays membres de l'Otan, y compris l'Espagne long-

temps réticente, se sont entendus dimanche sur un objectif : consacrer 5 % de leur PIB aux dépenses de sécurité.

Cette annonce intervient juste après l'attaque de l'armée israélienne sur l'IRAN et la riposte qui s'en est suivie, avec l'intervention directe des Etats-Unis. C'est une modification brutale de la situation internationale déjà bien compliquée pour les travailleurs du monde entier. Les populations civiles, les travailleurs, veulent vivre en paix. Le choix entre des

régimes oppressifs n'est pas leur préoccupation.

Le 13 juin, Emmanuel MACRON, indiquait que la France avait « les moyens » d'aider ISRAEL contre l'IRAN. La France avait donc « les moyens » de rompre le blocus à GAZA, mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Elle a préféré livrer les armes pour le génocide ! D'ailleurs, Emmanuel MACRON n'a toujours pas répondu au courrier de notre Secrétaire Général, Frédéric SOUILLLOT réclamant le « Cessez-le-feu immédiat ».

L'UD FO ira donc le porter à Monsieur le Préfet, l'occasion de faire un état des lieux de la situation faite aux salariés dans le département et de démontrer qu'il y a urgence à flécher l'argent vers les besoins de la population et non vers les budgets de guerre !

En effet, l'austérité a des conséquences désastreuses. Le début de l'année 2025 enregistre 25% de défaillances d'entreprises supplémentaires nous indique le camarade FO qui siège au CESSER. Il y a une accélération sans précédent de la destruction des emplois - y compris malgré les aides publiques massives comme à MICHELIN - mais aussi pour l'ensemble des services publics. L'avenir de la jeunesse, déjà mise à mal avec PARCOURSUP et MON MASTER, est également particulièrement menacé.

Alors que l'AFPA est en cours de liquidation au niveau national, que le Conservatoire National des Arts Métiers (CNAM) est en plein PSE après les coupes MORANCAIS avec 61 postes menacés dont l'agence de CHOLET promise à une fermeture totale, l'Université d'ANGERS informe de son déficit de 10 millions d'euros. Elle licencie les contractuels à tour de bras pour faire des millions d'économies.

Les unions locales FO, les syndicats FO sont à la bagarre, ici pour sauver un bureau de poste comme à BAGNEUX, là pour permettre aux agents de faire valoir

leur droit de retrait pour cause de canicule, ou encore pour obtenir des revalorisations, des augmentations de salaires, des tickets restaurant, des primes, comme dans les crèches municipales angevines en cours de discussions pour une mobilisation le 30 juin, jour du Conseil municipal d'ANGERS...

En outre, la situation dans la santé est explosive.

400 agents se sont réunis en Assemblée Générale le 17 juin avec leurs syndicats FO et CGT au CH de Laval où 57 à 100 postes sont directement menacés.

Comme l'indique le communiqué régional FO santé des Pays de la Loire, les agents refusent les suppressions de postes ; ils ont décidé de la grève et la mobilisation à partir du 27 juin pour le retrait du plan d'économie ; ils ont décidé d'occuper les locaux. Nous apprenons qu'ils s'organisent sur un WhatsApp de 600 !

L'UD FO leur apporte tout son soutien.

Elle apporte également son soutien aux personnels du CHU d'Angers qui doivent faire face à un

plan dit de « performance » de 2,7 millions d'euros !), ainsi qu'aux agents qui ont débrayé jeudi 19 juin au CH Loire Aubance contre « la multiplication des situations en mode dégradé », la suppression d'ETP et les nouveaux plannings ; ainsi qu'aux agents de l'EPHAD Les Plaines de Trélazé qui demandent le respect de la réglementation concernant la prise en charge des tenues civiles professionnelles et qui iront, « s'il le faut, jusqu'à la grève »...

La situation dans la santé est explosive, que ce soit dans la santé publique ou la santé privée, en médecine ou en chirurgie, dans les EHPAD comme en psychiatrie.

Personne ne peut accepter que cette situation continue ainsi, alors que déjà, la politique du gouvernement MACRON conduit à la mort de patients sur des brancards.

Il n'y a rien d'acceptable dans les orientations budgétaires du gouvernement ni en 2025 ni dans les annonces des 40 milliards de coupes à venir en 2026 dont la SECURITE SOCIALE sera la principale cible. BAYROU fera ses annonces en juillet...

C'est pourquoi, les Unions Départementales et les Groupements Départementaux FO de la région appellent à une **manifestation à l'ARS à Nantes le 16 septembre prochain, afin de porter toutes les revendications, afin d'organiser le rapport de force pour faire reculer cette politique de destruction.**

L'UD invite ses syndicats à tout mettre en œuvre pour inscrire avant l'été les Camarades dans les bus qui partiront d'ANGERS.

Nous achèverons les dernières inscriptions le jour de l'AG de rentrée de l'UD, le 11 septembre, salle ARAGON à TRELAZE de 14H à 17H.

Nous informons massivement la population de cette initiative. Vous trouverez une affiche à cet effet en couverture de ce Combat Social : DES BRAS, DES LITS, NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES, NON AUX PLANS D'ECONOMIES, PAS TOUCHE À LA SÉCU !

Et d'ici là, nous appuyons avec l'interprofessionnel toutes les mobilisations décidées par les personnels !

EN DIRECT DES SYNDICATS

Angers, les agents des crèches ne méritent pas le bonus attractivité selon M. le Maire !



Nos camarades de la ville d'Angers, à la demande des agents des crèches, s'appuyant sur la victoire du syndicat FO de Saumur, ont sollicité la municipalité pour obtenir l'attribution du bonus attractivité aux agents des crèches de la ville d'Angers.

Le bonus attractivité est une prime mensuelle de 100€ nets pouvant être financée par la CAF à hauteur de 66 %.

La réponse de la municipalité fut une fin de non-recevoir... Nos camarades sont revenus à la charge avec une pétition signée par une très large majorité des agents... Même réponse.

M. Béchu était pourtant encore au gouvernement lorsque que le décret d'application de cette prime est sorti, « faites ce que je dis, pas ce que je fais »...

Les agents ont alors décidé, en assemblée générale, la grève à partir du 22 mai.

Le 22 mai, 8 crèches sur les 11 que compte la ville d'Angers étaient fermées et plus de 150 agents grévistes se réunissaient devant la mairie pour exiger des réponses. Sans proposition de rendez-vous, les agents ont investi la mairie en fin de matinée. Là, ils ont essuyé un nouveau refus des élus de les recevoir et ils ont été menacés d'être délogés par la police municipale.

Les grévistes, déterminés à échanger avec leur employeur, ont donc décidé d'aller à sa rencontre lors de la visite du ministre Marcangeli l'après-midi même, au centre Jean Vilar. Sur place, après avoir attendu que M. Béchu finisse son programme avec le ministre, les agents n'ont obtenu que dédain et mauvaise foi de la part de leur employeur...

M. Béchu refuse au titre que le dispositif ne soit accompagné dans son financement par la CAF que jusqu'en 2027. Par ailleurs, il estime que ses agents seraient déjà très bien payés. Une provocation de plus ! La grève était donc reconduite le lendemain !

Le 23 mai, 8 crèches étaient encore fermées et les agents étaient de nouveau 80 devant la mairie, après avoir déambulé en ville pour faire connaître leur revendication à la population. Ils sont allés à la rencontre du Maire qui devait recevoir le ministre de la Santé, M. Neudeur au CHU.

M. Béchu, n'étant étonnement pas présent, c'est donc son adjoint, M. Yvon qui les a reçus., même réponse...

Face à ce dédain, les agents ont décidé de poursuivre leur mouvement, une caisse de grève a été ouverte et une nouvelle AG a eu lieu le 12 juin. Celle-ci a décidé d'une nouvelle journée de mobilisation le 30 juin !

Si vous désirez participer à la caisse de grève scannez le qr code suivant :



EN DIRECT DES SYNDICATS

Des nouvelles de nos UL : Saumur

Mobilisation à la Cave Robert et Marcel

Depuis plusieurs mois, nos camarades de l'UL de Saumur nous alertent sur les difficultés rencontrées par les salariés de la cave coopérative Robert et Marcel.

En effet la direction prévoyait la suppression de 15 emplois, 8 en licenciement économique et 7 sur la base de départs volontaires, le non-renouvellement de contrats, les ruptures de période d'essais... Cela sur un effectif total de 110 salariés.

S'agirait-il d'un PSE déguisé ? *

La coopérative aurait des difficultés à faire face à la concurrence et à la baisse de la demande. Elle

serait, d'après sa direction, dans l'obligation d'utiliser le levier « masse salariale ».

Avec l'appui de l'UD, l'UL a réuni les salariés le 13 mai dernier et monté une section syndicale dans l'entreprise.

Lors de cette réunion, les salariés ont décidé d'alerter l'inspection du travail et de mettre au vote, lors du prochain CSE, une expertise financière par un cabinet indépendant.

Le 5 juin lors du CSE une partie des salariés a débrayé pour soutenir leurs élus ! Ces derniers dénoncent des conditions de travail qui ne font que s'aggraver. Les arrêts se multiplient depuis plu-



sieurs mois pour épuisement professionnel, la gestion de la cave est en cause. Vendredi 13 juin, Marc Bonnin, le président de Robert et Marcel avait inscrit à son agenda la visite de la ministre déléguée en charge du Tourisme, Nathalie Delattre, pour le développement de la filière œnotouristique. Elle a finalement été reçue dans une autre cave.

* On peut parler d'un PSE à partir de 10 licenciements économiques

Lettre ouverte contre la fermeture de bureaux de poste

Nos camarades ont décidé, en intersyndicales avec la CGT et l'UNSA, d'alerter les élus des communes de Saumur, Vivy et Bagneux du risque de fermetures de bureaux de poste et donc de perte d'accès au service public de leurs concitoyens.

Vous trouverez ci-dessous un extrait du courrier qui leur a été envoyé :

« Madame la Maire, Messieurs les Maires,

Les Unions Locales CGT, FO et UNSA-Postes tiennent à vous faire part de leur très vive inquiétude face aux projets de fermeture des bureaux de poste de Vivy et de Bagneux.

Ces fermetures envisagées mettraient en péril un service public de proximité essentiel, notamment pour les personnes âgées, les habitants peu mobiles, les familles et les petites entreprises locales. Elles viendraient également renforcer un sentiment d'abandon dans des territoires qui ont pourtant plus que jamais besoin de services publics accessibles.

Face à cette situation, nous avons sollicité une audience auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saumur afin d'alerter sur les conséquences de ces projets et de défendre le maintien d'un service postal de qualité dans vos communes.

Convaincus que la défense des services publics de proximité doit rassembler au-delà des organisations syndicales, nous vous invitons, en tant qu'élus de ces territoires directement concernés, à accompagner notre délégation lors de cette rencontre.

Le collectif de citoyen de Bagneux, appuyé par les organisations syndicales, dénonce la politique de restriction des horaires d'ouverture mis en place depuis plusieurs années, ainsi que le retrait du distributeur automatique de billets.

À la suite de ce courrier, environ 80 personnes, dont les élus saumurois, se sont rassemblés samedi 14 juin pour réclamer le maintien des bureaux de poste de Bagneux et Vivy.

Jeudi 19 juin, une délégation a été reçue à la sous-préfecture



de Saumur. M. Goulet, invité par l'intersyndicale, était également présent. L'intersyndicale a exprimé son opposition ferme à toute fermeture ou transformation des bureaux actuels.

La situation du bureau de Vivy est elle déjà scellée, un contrat avec un commerce ayant été conclu sans concertation avec les administrés.

La fermeture du bureau de Bagneux est suspendue jusqu'en juillet 2026, ce que l'intersyndicale considère comme un premier succès dû à la mobilisation des habitants et des agents.

ACTUALITÉS

PAIN, PAIX, LIBERTÉ!



Le secrétaire générale de la confédération a écrit le 23 mai dernier un courrier au président de la République lui demandant de se positionner contre les massacres à Gaza et de cesser les livraisons d'armes :

«Les 4 et 5 juin, les dockers du port de Marseille-Fos ont intercepté et mis de côté des pièces détachées d'armes destinées à être livrées en Israël. Ils indiquaient dans leur premier communiqué : "les dockers et portuaires du golfe de Fos ne participeront pas au génocide en cours orchestré par le gouvernement israélien.»

L'UD dans un communiqué du 5 juin leur a apporté tout son soutien :

«L'Union départementale FO du Maine-et-Loire leur apporte tout son soutien !

Il s'agit d'un acte qui s'inscrit dans la tradition de la solidarité ouvrière internationale et dans le refus de la barbarie.

Attachée à la paix, à la justice et au respect des droits humains, l'Union Départementale FO de Maine-et-Loire salue leur courage.»

Notre UD a appelé le 7 juin dernier ses militants à se joindre à la mobilisation pour exiger le cessez-le-feu-immédiat. Vous trouverez ci-dessous des extraits l'interven-

tion de Magali Lardeux du 7 juin largement applaudie par la foule

«Il y a près de 70 ans, notre Confédération adoptait une résolution qui disait : « Le mouvement syndical, pour rester fidèle à sa vocation pacifiste et anticolonialiste doit affirmer qu'une solution du conflit algérien ne saurait être trouvée dans une épreuve de force. L'intérêt véritable des peuples et des travailleurs algériens et français implique que tout soit mis en œuvre pour obtenir rapidement un cessez-le-feu. » Le Secrétaire général de la CGT-FO de l'époque, Robert BOTHEREAU, a pris ensuite position pour l'indépendance de l'Algérie, ce qui pouvait le placer hier comme aujourd'hui - comme un complice des « terroristes ».

Ça c'est notre histoire. Mais c'est aussi l'Histoire, telle qu'elle se déroule aujourd'hui.

« Séparatisme », « submersion migratoire » ... Ce sont les mêmes termes utilisés par les colonialistes d'hier, qui mettaient leur mouchoir sur les massacres coloniaux d'Algérie, du Cameroun ou de Madagascar, et par les colonialistes d'aujourd'hui qui déportent à 17 000 km de chez eux des Kanaks faits prisonniers, abandonnent Mayotte dévastée, répriment les travailleurs qui se dressent contre la vie chère en Martinique, et sont complices du génocide à Gaza.

La complicité de MACRON est confirmée par l'absence de ré-

ponse au courrier de notre Secrétaire Général confédéral, Frédéric SOUILLOT qui lui demandait « de condamner fermement les agissements du gouvernement israélien, d'exiger un cessez-le-feu immédiat et de tout mettre en œuvre pour obtenir l'arrêt définitif des massacres et des bombardements. Le blocus des convois humanitaires qui conduit à affamer et à priver de soins la population, confrontée à des déplacements massifs doit cesser tout comme les livraisons d'armes à Israël. »

La complicité de Macron vis-à-vis de Netanyahu est une complicité de colon !

Les gouvernements peuvent décider d'annuler les contrats d'armement avec Israël : l'Espagne l'a fait ! La France, elle, continue de livrer des armes. 14 tonnes devaient d'ailleurs partir cette semaine.

Les Dockers de Gènes en Italie et de Marseille/Fos en France l'ont su, et ils ont refusé de mettre les armes sur les bateaux. Ils sont l'honneur du mouvement ouvrier qui a toujours été du côté de la paix, pour l'arrêt des guerres et pour la solidarité entre les travailleurs.

L'UD FO salue leur action courageuse ! Ils démontrent par cette mobilisation concrète que les travailleurs ont la capacité de bloquer le génocide en cours.

La vague de soutien des travailleurs est d'ailleurs considérable aux quatre coins du monde :

ACTUALITÉS

des millions déferlent pour dire STOP au génocide, au Yémen, au Royaume-Uni, au Maroc, en Australie, en Turquie, en Malaisie, aux États-Unis, en Afrique du Sud, au Japon, en Italie ou encore en Allemagne...

Le mouvement ouvrier, les organisations syndicales, c'est leur responsabilité ! C'est la responsabilité de tous les dirigeants de se dresser aux côtés du peuple palestinien victime de l'horreur, de s'élever contre la répression des voix qui demandent le cessez-le-feu.

L'Union Départementale FO considère qu'il faut amplifier les mobilisations pour faire cesser ce soutien aux massacres.

C'est pourquoi elle a appelé à participer à la manifestation de ce jour.



Lundi 26 mai, elle était également avec d'autres secrétaires d'UD, de fédérations notamment de la CGT et de FO de toute la France, avec le Comité international contre la répression, avec des médecins, avec des associations, avec des députés français et européens, à proximité de l'ambassade d'Israël à PARIS où nous demandions audience pour porter l'exigence d'arrêt immédiat du carnage, de levée du blocus de Gaza, pour interpeller le Président MACRON et pointer sa responsabilité. C'est la première fois qu'un rassemblement se tenait près de l'ambassade depuis le début de l'offensive israélienne à GAZA.

Nous n'avons pas été reçus, nous y retournerons toujours plus nombreux !

Mercredi 28 mai, l'UD était aux côtés de son syndicat de l'enseignement FO, devant l'Inspection académique à ANGERS afin d'exiger

la réintégration de l'enseignante suspendue pour avoir accepté de faire une minute de silence dans sa classe à la demande de ses élèves en hommage aux victimes du génocide à GAZA.

Des initiatives sont prises partout en France, souvent intersyndicales. Si tous les enseignants de France font une minute de silence pourront-ils tous les suspendre ?

Stop aux massacres à GAZA !

Cessez-le-feu immédiat et permanent !

Arrêt des livraisons d'armes !

Stop à la répression contre la jeunesse et les travailleurs mobilisés pour la paix !

Unissons nos forces ! Dans toutes les initiatives !

PAIN – PAIX – LIBERTÉ !»

Nous étions presque 400 le samedi 7 juin, 1000 le lundi suivant après l'arraisonnement illégal de la Flottille de la Liberté.

Le 14 juin l'intersyndicale départementale appelait à se mobiliser pour la paix. Vous trouverez ci-dessous la prise de parole de Magali Lardeux

«Depuis la Nakba de 1947-1948, la cause palestinienne est au cœur du combat internationaliste contre le colonialisme, pour l'émancipation des peuples et des travailleurs.

Aujourd'hui, dans toute son horreur, la Nakba continue et la souffrance du peuple palestinien, qui subit la colonisation de son territoire, ne cesse de s'amplifier.

Nul ne peut être indifférent au génocide qui se déroule en direct sous nos yeux, au déchaînement

de violence, aux bombardements incessants de tous les immeubles, des hôpitaux, des écoles, des universités, au massacre de dizaines et de dizaines de milliers de Palestiniens, dont un nombre invraisemblable d'enfants !

Nul ne peut supporter l'utilisation par le gouvernement israélien de la famine comme arme de guerre ni le piège mortel tendu chaque jour à celles et ceux qui essaient – pour survivre – de se frayer un chemin vers l'aide alimentaire.

Pour toutes ses raisons, face à cette abomination, l'Union départementale FO de Maine-et-Loire est partie prenante de toutes les mobilisations contre le génocide en cours à Gaza, contre la colonisation qui s'étend en Cisjordanie.

Nous irons dans les jours qui viennent déposer au Préfet le courrier que Frédéric Souillot, secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière, a envoyé à Macron.

Mais de la même manière que ce dernier n'a pas condamné l'opération de piraterie commise par Israël contre la Flottille de la Liberté, il n'a pas daigné répondre à ce courrier.

L'Union Départementale FO de Maine-et-Loire dénonce les mensonges de Macron et du gouvernement Bayrou, leur duplicité, leur complicité même.

En effet, devant les micros et les caméras, Macron fait semblant de s'indigner des crimes de Netanyahu ; dans les faits, il continue de lui livrer des armes !

Nous saluons de nouveau le courage et la détermination des dockers, italiens et français, qui ont refusé de charger les cargaisons qui serviront au génocide à Gaza !

Ils sont l'honneur du mouvement ouvrier qui a toujours été du côté de la paix, pour l'arrêt des guerres et pour la solidarité entre les travailleurs.

Plus que jamais, les confédérations syndicales doivent les soutenir et résister avec eux.

Car lorsqu'un peuple tout entier est menacé d'extermination pure et simple, lorsque la sauvagerie capitaliste se déchaîne à quelques milliers de kilomètres, c'est le rôle du mouvement ouvrier de ne pas détourner le re-

ACTUALITÉS

FO //////////////// Circulaire confédérale ////////////////

Secrétariat général
Numéro 82-2025
Réf. : FS/SD/BM
Paris, le 23 mai 2025

COURRIER AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA SITUATION A GAZA

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 23 mai 2025

Objet : Situation à Gaza

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Président de la République, les horreurs à Gaza doivent cesser. Chaque jour les bombardements israéliens sur Gaza redoublent d'intensité, blessant et provoquant la mort de centaines de civils palestiniens, dont de nombreuses femmes et leurs enfants. Chaque jour, malgré les alertes et les condamnations internationales, le gouvernement israélien poursuit son objectif de destruction de Gaza.

Cette situation est intolérable.

Je vous demande, Monsieur Le Président de la République, ainsi qu'à votre gouvernement, de condamner fermement les agissements du gouvernement israélien, d'exiger un cessez-le-feu immédiat et de tout mettre en œuvre pour obtenir l'arrêt définitif des massacres et des bombardements. Le blocus des convois humanitaires qui conduit à affamer et à priver de soins la population, confrontée à des déplacements massifs doit cesser tout comme les livraisons d'armes à Israël.

La France doit s'y engager concrètement. Elle doit prendre des mesures pour mettre fin à cette guerre, obtenir la libération de tous les otages et donner aux peuples israéliens et palestiniens l'assurance de la sécurité, du respect et d'une paix durable.

Pour Force Ouvrière, un avenir de paix durable et de sécurité doit être assuré pour ces populations afin qu'elles puissent se construire un avenir pour elles-mêmes et ses enfants.

Paix, Pain, Liberté !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la République.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>

gard, d'œuvrer sans réserve pour la paix et la justice, de mettre en œuvre à l'échelle internationale la solidarité à l'égard des peuples victimes de la guerre.

Pour ce qui nous concerne, jamais nous n'accepterons que le syndicat devienne la courroie de transmission de la politique de Macron, de son gouvernement ou des massacreurs.

Ne laissons pas les mains libres à ceux qui, sans relâche, tuent et affament tout un peuple ! Il en va de notre indépendance, bien sûr, mais également de notre capacité à engager le rapport de forces avec Macron et son gouvernement, sur toutes les questions.

Nous le savons, nous l'avons déjà dit, la complicité d'Emmanuel Macron vis-à-vis de Netanyahu est une complicité de colon, dont le racisme et la répression sont les corollaires.

Pour faire taire les voix qui s'élèvent contre le génocide à Gaza, Emmanuel Macron et ses gouvernements, ainsi que leurs soutiens ouverts ou déguisés, ont multiplié les intimidations, les calomnies, voire les condamnations de militants politiques, associatifs et syndicaux.

De la même manière, ils répriment par-delà les mers les travailleurs qui s'élèvent contre la vie chère, contre l'impunité dont jouissent les empoisonneurs au chlordé-

cone, contre la remise en cause de leur droit à l'autodétermination, comme c'est notamment le cas en Kanaky-Nouvelle Calédonie.

L'Union Départementale FO 49 affirme son soutien à Urgence Palestine, menacée de dissolution parce qu'elle est une voix qui s'élève contre le génocide en cours.

Nous réaffirmons également notre soutien total à la collègue enseignante d'un lycée de Sens, dans l'Yonne, qui avait été suspendue et depuis sanctionnée par un blâme pour avoir organisé, à la demande de ses élèves, une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes. Nous n'acceptons pas que cette collègue soit sanctionnée. Cette sanction doit être retirée !

Nous sommes là aujourd'hui – comme nous serons là jusqu'à l'arrêt des massacres parce que nous en avons assez du « deux poids, deux mesures ». Nous sommes là pour réaffirmer l'unité de la classe ouvrière face à la barbarie :

- **Arrêt du génocide et levée du blocus à Gaza ;**
- **Arrêt de la colonisation en Cisjordanie ;**
- **Arrêt de la livraison d'armes à Israël ;**
- **Libération sans condition de l'équipage de la Flottille de la Liberté ;**
- **Arrêt de la répression organisée en France contre celles et ceux qui s'opposent au génocide !**

PAIN PAIX LIBERTE !»

Dans la même optique, l'UD a demandé une d'audience au préfet afin de faire connaître nos positions pour la paix et de déposer le courrier de Frédéric Souillot !

ACTUALITÉS

Vincent Lanche représentant de l'UD au conseil de la CPAM

Bonjour Vincent, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Vincent Lanche, je suis secrétaire des OSDD 49 et DSC du groupe VYV 3 Pays de la Loire.

Je suis conseiller au conseil de la CPAM de Maine-et-Loire pour l'UD FO 49 avec Catherine Lorre, Françoise Rochette et Benjamin Delrue.

Nous siégeons avec Yann Paul qui lui représente le syndicat FO des salariés des Organismes Sociaux.

Pourquoi as-tu accepté le mandat proposé par l'UD ?

Pour moi, la sécurité sociale est la conquête ouvrière la plus importante.

Il est essentiel de porter la voix de FO dans les discussions du conseil.

Quel rôle avez-vous ?

Nous représentons l'UD au conseil et donc défendons l'orientation FO en lien avec la politique de la caisse départementale.

Depuis les ordonnances de Juppé, le conseil d'administration est devenu un conseil et l'importance des syndicats a drastiquement baissé puisque la sécurité sociale n'est plus paritaire.

C'est devenu une chambre d'enregistrement, mais il est important de donner le point de vue de notre organisation sur ce que les politiciens font de notre conquête ouvrière.

Nous avons un réel lien avec le syndicat FO des salariés de la Sécurité Sociale, nous préparons les instances ensemble.

Ce sont les salariés qui sont au plus près des assurés et des difficultés engendrées par les politiques menées.

Leurs revendications coïncident souvent avec une amélioration des conditions d'accueil des agents et de prise en charge des assurés

Nous siégeons aussi en Commission des Affaires Sociales et en Commission des Aides Financières Individuelles.



duelles.

Elles permettent aux assurés en difficulté d'obtenir, en lien avec leur quotient familial, des aides financières lorsque leur état de santé a en plus engendré une précarité financière.

Un mot pour la fin ?

Notre rôle est de rappeler aux politiciens et technocrates qui dirigent aujourd'hui la Sécurité Sociale, l'ADN des ordonnances de 45, «chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins !»

Billet d'humeur

«Savoirs Plus» où quand des élus trahissent leurs collègues ...

Nos camarades, les salariés des magasins Sadel et la Librairie Contact et leurs soutiens auront fait ce qu'ils pouvaient.

Mais le patron avait des pions dans le CSE. Le 03 Juin dernier, ils ont voté contre l'expertise, contre leurs collègues, contre le respect du mandat. Sans un regard pour leurs collègues en grève venus exiger le vote de la dite expertise ...

C'est une démonstration des conséquences que peut avoir la présence en majorité d'élus sans étiquette... Cela démontre une fois de plus la nécessité de développer le syndicalisme libre et indépendant



«Sans étiquette», ils disent... la seule qu'ils ont est celle du patron !

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisations pour la santé



Le ministre Neudeur était en visite au CHU le 23 mai dernier, quelques jours après l'annonce d'un déficit et de son plan pour un retour à l'équilibre dont les mesures pèsent en grande partie sur les agents !

nomies' perdue d'avance, dont le personnel et finalement les patients sont les premières cibles.

Comme elle l'avait déjà fait en 2018, la direction, en bonne élève du ministère, annonce un plan d'économies qu'elle appelle pudiquement 'plan de performance', qui prévoit 2,7 millions d'euros

de l'activité ambulatoire sans aucun renfort

— *La chasse aux postes qui seraient en trop... Comme s'il en existait*

— *La chasse aux temps supplémentaires pour ne pas reconnaître l'ensemble des heures sup »*

— *La tentative d'empêcher d'épargner des jours sur le CET*

— *Des mesures contre les collègues fragilisés par leur état de santé : positionnement sur un grade inférieur des agents sur poste de reclassement, de suppression des RTT pour les temps partiels thérapeutiques...*

Gouvernement, ministère de la Santé, ARS, Direction du CHU d'Angers, tous ont décidé de s'attaquer à nos droits et conditions de travail au nom de l'austérité !

Après nous avoir volé deux ans de notre vie avec une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité de la population, après avoir imposé 10 % de salaire en moins en cas d'arrêt maladie, le gouvernement annonce geler plus d'un milliard d'euros prévus pour les hôpitaux et annonce 40 milliards d'euros d'économies tous azimuts en 2026... Tout le monde comprend alors que la direction du CHU ne s'arrêtera pas à ce plan et exigera toujours plus d'efforts inacceptables !

La sécurité sociale, qui finance les hôpitaux est dans le collimateur du gouvernement. Rappelons que les exonérations de cotisations des entreprises représentent près



L'intersyndicale FO, SUD, CFTD s'est adressée à ses collègues et les a mobilisés lors de la visite du ministre:

'La direction du CHU d'Angers annonce un déficit de 8 millions d'euros sur l'exercice 2024. Mais quel établissement n'est pas en déficit avec les mesures d'austérité imposées par les gouvernements successifs et amplifiées par le gouvernement Bayrou ? Les hôpitaux n'ont plus les moyens de fonctionner normalement. La direction du CHU mène une 'course aux éco-

d'économies sur le dos du personnel! Ce qui ne l'empêche pas de communiquer à tout va sur son projet d'établissement axé sur la valorisation des agents... Il fallait oser!

Ce plan antisocial prévoit entre autres mesures inacceptables :

— *La réduction de plus de 40 équivalents temps pleins des moyens de remplacements*

— *La réduction de 100 mensualités de remplacement sur l'été 2025*

— *L'augmentation de 25 %*

EN DIRECT DES SYNDICATS

de 80 milliards d'euros de manque à gagner pour la sécu, et donc finalement pour les hôpitaux et la santé. Par contre, le budget des armées lui augmente de 3 milliards d'euros cette année. Tout est question de choix.

Nos organisations syndicales ne laisseront pas faire. La direction doit retirer son plan de performance.

Nous appelons tous les collègues à préparer la riposte collective! Tous ensemble, nous pouvons les faire reculer et obtenir de meilleures conditions de travail!

Le 17 Mai face à un sous-effectif chronique dans le service de soins médicaux et de réadaptation (SMR) au 3e étage de l'établissement Terre et Maine du CHU d'Angers, la direction a décidé de fermer 20 lits... au lieu de recruter.

Dans un communiqué diffusé ce mardi, les deux syndicats dénoncent une situation « intenable » pour les soignants comme pour les patients. « Sur 11 postes d'infirmiers, 5 sont vacants, soit près de 50 % de l'effectif », alertent-ils. Des départs non remplacés, des arrêts maladie prolongés, et aucune embauche en vue malgré les alertes répétées du personnel.

Après le CHU d'Angers qui met en place un plan dit de « performance » de 2,7 millions d'euros sur le dos du personnel, c'est au CH Laval d'être dans le collimateur.

Demain, à qui le tour ? Cela ne va pas tarder !

Dans les départements les EHPAD ne sont pas en reste...

Ainsi à l'EHPAD de Trélazé, le directeur refuse de prendre en charge les frais liés à l'Humani-

nitude. En effet l'Humanité oblige les soignants de l'EHPAD à porter des vêtements civils, mais l'employeur refuse de financer l'achat des vêtements ainsi que leur entretien qui est pourtant une obligation ! Nos camarades sur place ont décidé d'organiser leurs collègues pour faire respecter leurs droits !

peut accepter que cette situation perdure !

Aucun soignant ne considère qu'il y a trop d'effectif pour soigner.

Il n'y a rien d'acceptable dans les orientations budgétaires du gouvernement ni en 2025 ni dans les annonces des 40 milliards de coupes à venir en 2026 dont la sécurité sociale sera la principale cible.



Au CH Layon Aubance face au condition de travail dégradées :

-Multiplication des situations en mode dégradé.

-Suppression d'ETP sur certains sites.

-Désaccord sur les nouvelles trames.

Nos camarades en intersyndicale avec la CFDT, ont organisé un rassemblement à la direction devant l'établissement de Martigné Briand en marge d'un CSE.

Que ce soit en médecine ou en chirurgie, dans les EHPAD comme en psychiatrie, aucun hospitalier, aucun professionnel de santé ne

Le gouvernement Bayrou a fait passer au 49-3 un budget très largement en dessous des besoins des hôpitaux. En avril dernier, le Premier ministre a annoncé geler 1 milliard d'euros destiné aux établissements de santé. Il s'est adressé le 24 avril aux ARS dans une circulaire pour les sommer d'accroître la pression sur les établissements et de mettre en place des plans d'économies !

Nous refusons les plans d'économies, nous refusons les suppressions de postes et les fermetures de lits, nous refusons la casse des services publics et de la sécurité Sociale !

Pour toute ces raisons, l'UD appelle ses militants à largement s'inscrire et inviter leurs camarades à s'inscrire à la manifestation régionale à l'ARS à Nantes, le 16 septembre prochain .

QUELQUES CHIFFRES



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Depuis le 1^{er} juin, les montants de la RLS, la réduction de loyer de solidarité, ont diminué. En zone 1, une personne seule percevra ainsi 39,69 euros et non plus 55,20 euros. Cette aide s'adresse aux ménages très modestes des HLM ou de logements gérés par une société d'économie mixte et ouvrant droit à APL. Pour percevoir la RLS, le revenu mensuel ne doit pas dépasser, par exemple, pour une personne seule, 959 euros en zone 1 ou 1 bis, 895 euros en zone 2 et 868 euros en zone 3. Créée en 2018, l'aide est financée par un prélèvement sur les bailleurs sociaux. Il représentait l'an dernier une dépense totale de 1,3 milliard d'euros, plafonnée cette année à 1,1 milliard. Est visé un accroissement des investissements de ces bailleurs dans la construction de logements sociaux. Rappelons que la RLS a été créée pour compenser une baisse de cinq euros du montant des APL en octobre 2017, décidée au nom des économies sur les dépenses publiques. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

151,05 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

344,56 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

538,08 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

193,52 €

Par enfant en plus à charge.

75,53 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

-0,1%

en mai 2025 (+0,6% en avril 2025).

+0,7%

en mai 2025 sur un an (+0,8% en avril 2025).

En mai 2025, les prix à la consommation baissent de 0,1% sur un mois et augmentent de 0,7% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) Valeur du point.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10% Retenue pour pension.

9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'Union Départementale FO de Maine-et-Loire apporte tout son soutien aux personnels mobilisés contre les suppressions de postes à l'Université d'ANGERS.

L'Université d'ANGERS affiche près de 10 millions de déficit mais a présenté un budget rectificatif de 6.3 millions d'euros au Rectorat, ce qui implique un plan d'économie de plusieurs millions d'euros et d'ores et déjà la suppression d'une vingtaine de CDD, sans compter le non remplacement des départs en retraite, le non remplacement de congés maladie...

Les « nécessaires économies » impliquent également de faire travailler toujours plus les personnels techniques et administratifs pour la même paie, de verser des indemnités au rabais, de faire travailler l'ensemble des personnels dans des conditions de travail dégradées.

La baisse du coût du travail touche de plein fouet l'enseignement supérieur déjà plombé par le modèle de « l'autonomie », l'« enveloppe fermée » et des années de politique d'austérité.

C'est le résultat du manque de financement voulu par le gouvernement qui organise le chaos alors que 100 milliards ont été redistribués aux actionnaires du CAC40 en 2024 et que **des dizaines de milliards d'euros sont trouvés pour la guerre !**

Ce n'est pas sans rappeler ce qui se passe au CHU d'ANGERS avec la mise en œuvre d'« un plan de performance » au nom de l'austérité.

Les conséquences seront les mêmes pour les usagers : désastreuses ! Cela signifie un accès à l'enseignement détérioré pour des étudiants toujours plus nombreux à ANGERS, déjà malmenés par PARCOURSUP et par le coût de la vie étudiante. **Moins de projets, moins de filières, moins d'avenir ...**

L'Union Départementale était à leurs côtés il y a quelques mois pour dénoncer les centaines de millions de coupes budgétaires du budget 2025 MACRON / BAYROU pour l'enseignement supérieur, passé au 49-3.

Comme la Sécurité Sociale et les services publics, l'Université est une conquête ouvrière qu'il convient de défendre. Les étudiants sont nos enfants. Cette question est celle de l'interprofessionnel.

L'UD FO du Maine-et-Loire appelle ses syndicats à faire connaître la situation de l'Université d'ANGERS à l'ensemble des adhérents FO. Elle sera aux côtés de son syndicat ESR-FO et des personnels mobilisés dans les jours, les semaines, les mois à venir.

80 ANS DE LA SÉCU

Le Combat Social poursuit la publication d'articles consacrés à la Sécurité sociale, à l'occasion de ses 80 ans. Le mois dernier, nous étions revenus sur les ordonnances fondatrices : celles des 4 et 19 octobre 1945. Ce mois-ci, nous allons commencer à évoquer les attaques portées, dès l'accession au pouvoir de de Gaulle, par la 5^e République.

Nous allons évoquer le décret du 12 mai 1960, qui modifie les règles de gestion des caisses, l'éclatement-étatisation de la sécu avec les ordonnances Jeanneney de 1967 et enfin la CSG mise en place en 1991 par le Premier ministre d'alors, Michel Rocard

Décret du 12 mai 1960, ordonnances de 1967, création de la CSG : les premières attaques contre la Sécurité sociale

La création de la sécurité sociale est le produit du combat mené pendant un siècle et demi par la classe ouvrière contre la volonté des patrons qui, après la guerre de 39/45, ont été obligés de reculer pour ne pas tout perdre.

Pour reprendre la citation de De Gaulle (citée dans nos précédents articles) « la nation voyait les travailleurs reparaître... en insurgés, comme ça avait été le cas à l'époque de la Révolution, des journées de 1830, du soulèvement de 1848, des barricades de la Commune... Ces transformations si étendues qu'elles puissent être sont réalisées sans secousses. Certes les privilégiés les accueillent mélancoliquement. Certains s'en feront même de secrets griefs pour plus tard. Mais, sur le moment, tous, mesurant la force du courant s'y résignent aussitôt et d'autant plus volontiers qu'ils avaient redouté le pire » (mémoires de guerre)

En toute logique, les offensives visant à en limiter la portée, à baisser le niveau des prestations et finalement à la remettre en cause dans son principe se sont succédé depuis sa création.

Le décret du 12 mai 1960 : modification du rôle du directeur et création du Centre National d'Études supérieures de Sécurité sociale

La première attaque est celle menée par le gouvernement de De Gaulle en 1960.

En matière de gestion du personnel, il y a une dualité de pouvoirs dès la création des organismes entre leur directeur et leur Conseil d'Administration.

Tous deux sont employeurs du personnel. Toutes les questions relevant de sa gestion sont débattues en Conseil d'Administration.

La première Convention collective nationale, celle de 1946, a instauré une « commission d'établissement composée à égalité de représentants du conseil d'administration et de représentants désignés par le personnel ». Chargée d'apporter une réponse « exécutoire » aux difficultés d'interprétation et d'application de la CCNT, cette commission règle aussi « toutes les questions pendantes entre la Direction et les délégués du personnel ».

Cette dualité, CA/Direction, sera abolie par le décret du 12 mai 1960.

Dans le droit fil de la « philosophie » qui a présidé à l'élaboration de la V^e République, ce décret fait du directeur de la caisse le seul employeur du personnel. En effet ce décret stipule : « Le directeur a seul autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail

dans les services. (...), Il prend seul toute décision d'ordre individuel que comporte la gestion du personnel et notamment nomme aux emplois, procède aux licenciements, règle l'avancement, assure la discipline. »

Les questions concernant le personnel ne sont plus abordées en Conseil d'Administration qu'indirectement au moment des débats et de l'adoption du budget prévisionnel ou à l'occasion d'une restructuration. Mais l'interlocuteur des délégués est désormais le directeur.

Pour accentuer l'autorité de l'État sur les caisses, ce même décret crée le Centre National d'Études supérieures de Sécurité sociale (qui deviendra l'École nationale supérieure de Sécurité sociale — EN3S), sorte « d'ENA » de la sécu, école ayant en charge la formation des agents de direction de la sécurité sociale.

De plus, les agents de direction doivent, à compter de ce décret, faire l'objet d'une procédure d'agrément par le ministère de la Sécurité sociale.

Si le Conseil d'administration reste (ce sera le cas jusqu'aux ordonnances Juppé de 1995) celui qui nomme le directeur, le contrat de travail de ce dernier a une double caractéristique : il est un contrat de travail de droit privé formé avec le Conseil d'Administration, mais dépend d'une procédure d'agrément ministériel, comme pour les hauts fonctionnaires.

La direction des caisses est, petit à petit, confiée à des agents de direction « formatés » par le CNESSS alors que

80 ANS DE LA SÉCU

l'accession aux postes de direction était jusque-là ouverte à la promotion interne.

Ce décret amorce un long processus qui, de réformes en ordonnances, verra le pouvoir des conseils d'administration — et donc des organisations syndicales — finir par être réduit à la portion congrue.

Les ordonnances de 1967...

Un bouleversement se produit en 1967 avec les ordonnances édictées par le Général DE GAULLE, qui au nom de la clarification des comptes de l'Institution instaurent trois caisses nationales :

- ➔ **La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés** (CNAMTS) qui assure une tutelle sur les caisses d'assurance maladie, CPAM et CRAM,
- ➔ **La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés** (CNAVTS) qui dirige le travail des CRAM en matière de retraite,
- ➔ **La Caisse Nationale des Allocations familiales**, qui centralise l'action des CAF.

À ces trois caisses nationales vient s'ajouter **l'Agence Centrale de Recouvrement des Organismes de Sécurité sociale** (ACOSS, devenue depuis «URSSAF Nationale») dont le rôle est alors limité à la seule gestion de la trésorerie commune des trois branches dépendantes.

En fait il s'agit d'une entreprise tout à la fois d'étatisation et d'éclatement de la Sécurité sociale.

Étatisation, car les caisses nationales sont des établissements publics à caractère administratif dont le directeur est un haut fonctionnaire nommé en Conseil des ministres.

Éclatement, car la volonté des auteurs des ordonnances est bel et bien de casser le budget unique de l'institution en trois «risques» indépendants les uns des autres, la Maladie, les Allocations familiales et les Retraites.

En 1994, la ministre Simone VEIL créera une nouvelle branche pour rendre les Risques professionnels indépendants financièrement du risque Maladie, tout en la maintenant au sein de la CNAMTS.

Par ailleurs la majorité syndicale dans les Conseils d'Administration disparaît au profit d'une parité entre représentants des assurés et des employeurs.

Aucune institution ni organisme n'est prévu pour unir et coordonner ces Caisses nationales.

... Et la grève générale de Mai-Juin 1968

Mais un événement va gripper cette mécanique. En mai-juin 1968 se produit la plus grande grève générale que la France ait connue. 10 millions de grévistes!

L'un des principaux mots d'ordre de la grève générale est «abrogation des ordonnances contre la Sécu».

Cette revendication ne sera pas arrachée, mais l'année suivante, en 1969, le NON triomphe au référendum organisé par le Général de Gaulle qui voulait attacher les syndicats au char de l'État dans un Sénat corporatif et social.

Unanime, le congrès confédéral FO appelle à voter NON pour préserver l'indépendance du syndicalisme.

Ces événements ne permettront pas l'application jusqu'au bout des ordonnances.

C'est la grève générale et rien d'autre, qui explique qu'il ait fallu attendre juillet 1968 pour qu'au Parlement soit évoquée la constitution d'un organisme employeur signataire de la Convention collective nationale du Personnel de la Sécurité sociale, et 1970 pour que voit le jour l'UCANSS, **l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale** qui devient de fait, la fédération d'employeur unique pour l'ensemble des branches, matérialisant l'unicité de la Convention collective.

L'existence d'une Convention collective nationale unique apparaît bien comme le garant de l'unicité de la Sécurité sociale. Le personnel de l'institution, qui bénéficie des mêmes droits, quelle que soit la branche dans laquelle il travaille, personnifie l'unité de la Sécurité sociale.

La CSG et les exonérations de cotisations sociales.

La CSG est donc créée et commence à s'appliquer au 1er janvier 1991. Même si son taux à ses débuts est relativement bas 1,1 %, elle représente une première étape de la fiscalisation de la Sécurité sociale.

D'ailleurs, les gouvernements successifs ne se priveront pas d'augmenter régulièrement son taux : 2,4 % (Mitterrand Balladur), 3,4 % (Chirac Juppé), 7,5 % (Chirac Jospin), 9,2 % (Macron Philippe).

Il faut préciser que la quasi-totalité des fonds récupérés par la CSG provient des salariés (en activité, en ma-

ladie, au chômage ou retraité), ce qui démontre le fait qu'il s'agit d'un transfert de financement patronal vers le financement par les salariés.

C'est à partir de la mise en place de la CSG que les gouvernements successifs vont enclencher une politique systématique d'exonération des cotisations sociales.

On a vu précédemment que la sécurité sociale était fondée sur le principe du salaire différé, c'est-à-dire que tout salarié reçoit chaque mois d'une part un salaire direct qui lui est versé et, d'autre part un salaire différé qui va être versé aux caisses de Sécurité sociale sous forme de cotisations maladie, retraite, allocations familiales, chômage.

Prétendument désignées comme «charges sociales», les cotisations sociales sont une part intégrante, mais différée, du salaire (voir Combat social de mai) qui correspondent toutes (qu'elles soient dites «patronales» ou «salariales») au salaire différé du travailleur lui ouvrant ainsi des droits.

L'objectif constant du patronat, c'est la baisse du «coût» du travail et, pour atteindre cet objectif, il faut, selon lui, diminuer voire éliminer «les charges» que constituent les cotisations sociales, c'est-à-dire le salaire différé. Le patronat va donc obtenir «satisfaction». Pour donner un ordre d'idée du volume de ces exonérations : leur montant cumulé s'établit, entre 2004 et 2022 à 776,4 milliards d'euros (source URSSAF nationale)

Le taux d'exonération du secteur privé — ratio entre le montant des cotisations exonérées et la masse salariale — atteint le niveau record de 10,9 % en 2022. En dix ans, le taux d'exonération a plus que doublé : il était de 5,1 % en 2012, conséquence en particulier de l'intégration du CICE dans les exonérations de cotisations. Il est clair que ces exonérations sont des «trappes à bas salaires», puisque le taux d'exonération des secteurs à bas salaires (restauration, intérim...) dépasse les 18 % alors qu'il est significativement inférieur à 5 % dans les secteurs à salaires élevés (activités financières, recherche...)

Par ailleurs, ces exonérations ne sont pas complètement compensées par l'État. Le montant non compensé en entre 2017 et 2023 avoisine les 20 milliards d'euros.

Pour rappel, le prétendu «déficit» de la Sécurité sociale est de 15,3 milliards d'euros en 2024



*La Sécu : un héritage
pour l'avenir*

FO